



Formation organisée
avec le soutien
de la Région
Normandie



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Modalités de sélection

Formation Professionnelle Continue 2022

**à l'Institut de Formation en Ergothérapie
d'Alençon**

Institut de Formation et de Recherche en Santé
de Normandie

MODALITES DE SELECTION

Conformément au titre II de l'Arrêté du 17 janvier 2020 : dispositions spécifiques – modalités d'admission des candidats relevant de la formation professionnelle continue pour les formations de manipulateur d'électroradiologie médicale, de technicien de laboratoire médical, d'ergothérapeute et de pédicure podologue (articles 12 à 15), les candidats peuvent déposer un dossier de candidature afin d'intégrer l'Institut de Formation en Ergothérapie.

Ces candidats doivent :

- relever de la formation professionnelle continue
- justifier d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt du dossier

A l'Institut de Formation en Ergothérapie de l'IFRES d'Alençon, la sélection comprend **une étude approfondie du dossier écrit envoyé**, suivi d'un **entretien si votre dossier écrit est retenu**. Les critères de sélection des dossiers écrits sont ceux tels que définis dans l'arrêté du 17 janvier 2020, relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'état [d'ergothérapeute, annexe 2](#). Les entretiens individuels se dérouleront entre le lundi 2 mai 2022 et le vendredi 13 mai 2022.

Nombre de places

Le nombre de places accessibles pour l'année universitaire 2022-2023 aux candidats en formation Professionnelle continue est limité à 2.

INSCRIPTION

Jours et heures d'ouverture du secrétariat de l'Institut de Formation en Ergothérapie
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ☎ 02.33.80.32.56

FORMALITES A ACCOMPLIR POUR VOTRE INSCRIPTION

Vous pouvez retourner ou déposer votre dossier complet du 24 janvier 2022 au 29 mars 2022 inclus (cachet de la poste faisant foi) à :

*Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie
Institut de Formation en Ergothérapie
25, rue du Balzac
BP 56
61 002 Alençon Cedex*

Votre dossier devra être constitué de :

- une copie **lisible, recto-verso**, d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport seulement)
- une photocopie de(s) diplôme(s) détenu(s) (les diplômes originaux seront à présenter avant l'inscription à l'IFE)
- les ou l'attestation(s) employeur(s) et/ou les justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation
- une grande enveloppe autocollante format A4 libellée au nom et à l'adresse du candidat affranchies pour 50g,
- un chèque d'un montant de 80,00€, correspondant à des frais de gestion et de traitement du dossier, libellé à l'ordre de l'Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie. (**Indiquer au dos du chèque nom et prénom du candidat**).

Les résultats seront affichés à l'Institut de Formation en Ergothérapie d'Alençon et communiqués par courrier à chaque candidat.

Ils seront mis en ligne sur le site internet de l'Institut de Formation en Ergothérapie d'Alençon seulement pour les candidats ayant donné leur autorisation.

Les résultats seront publiés le 16 mai 2022 à 14h00

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

J'autorise l'Institut de Formation en Ergothérapie d'Alençon à faire apparaître mon nom et prénom sur le site internet : (**cochez obligatoirement l'une des deux cases**).

OUI

NON (*j'ai pris note qu'en cas de réponse négative, mon nom et prénom n'apparaîtront que sur les listes affichées dans le hall de l'IFE*).

ATTENTION

Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner ultérieurement l'invalidation de cette inscription
Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet

CONFIRMATION D'INSCRIPTION A L'IFE POUR LES CANDIDATS ADMIS

Les candidats admis devront impérativement confirmer leur admission dans les **10 jours** après notification des résultats à l'adresse suivante :

*Institut de Formation et de Recherche en Santé
Institut de Formation en Ergothérapie
25, rue Balzac
BP 56
61002 Alençon Cedex*

avec les documents cités ci-dessous :

- une confirmation d'inscription sur papier libre,
- un chèque de 170,00€ (montant réajusté à la rentrée 2022) pour le paiement des droits universitaires libellé à l'ordre de IFRES (*indiquer au dos du chèque nom et prénom du candidat*) ou une attestation de prise en charge financière délivrée par votre employeur selon la décision tarifaire.
- Un chèque de 1933€ correspondant au 1^{er} versement des frais scolarité.
- 1 enveloppe autocollante format A4 libellée au nom et à l'adresse du candidat et affranchie pour 250g.

Passé ce délai de 10 jours, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission.

Les candidats qui ne désirent pas entrer à l'IFE d'Alençon, doivent se désister par mail sec.ife@ifres-alencon.com

DROITS ET FRAIS DE SCOLARITE

Ils sont fixés chaque année.

- Les frais de scolarité s'élèvent à : **5800 €** (tarif 2022/2023) pour une personne en formation professionnelle continue
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus) : **92,00€** (tarif 2021/2022),
- L'Assurance Responsabilité Civile **Professionnelle** est obligatoire.

SE RENDRE A L'IFRES – 25 rue Balzac – 61000 Alençon

Accès train

Alençon - Caen ==> 1h15

Alençon - Le Mans ==> 30min

Alençon - Paris ==> par Surdon ou par Le Mans (TGV)

Accès voiture

Alençon - Paris ==> par N12 ou par A11 jusqu'au Mans puis par A28 (2h)

Alençon - Rennes ==> par N12 (2h)

Alençon - Caen ==> par N158 (1h30) ou par A88 (1h)

Alençon - Le Mans ==> par A28 (35min)

- **Site campus Balzac – Alençon**

Le Site campus Balzac est situé à proximité du centre-ville d'Alençon, derrière la Mairie.



